

« Les lames de rasoir, ça se digère bien. »

Sur quelques événements récents et en cours aux Baumettes...

Le 10 août 2017, lendemain de son arrivée aux Baumettes, Bilal ELABDANI est retrouvé mort dans sa cellule. La veille, lors de la comparution immédiate, les magistrats avaient décidé de ce placement en détention provisoire alors qu'ils demandaient en même temps une expertise psychiatrique. La famille avait alerté du danger que représentait cette mise en détention, avec dossier médical à l'appui. L'administration pénitentiaire se disculpe en prétendant n'être au courant de rien, ce qui est évidemment invraisemblable.

D'autres décès ont eu lieu ces derniers mois aux Baumettes. Ces actes désespérés résonnent dans les motivations de détenus qui s'opposent à l'administration pénitentiaire. C'est le cas d'Abdelhalim qui a débuté une grève de la faim et de la soif le 22 août, rejoint en solidarité par Samy, son cocellulaire, le 26 août. Vu son état de santé trop critique, Samy y met fin le soir du 31 août pour continuer la lutte autrement, avec des soutiens extérieurs.

Ils dénoncent une prison insalubre et délabrée (escaliers et plafonds qui s'écroulent, y compris dans les cellules), la non-conformité aux normes européennes, des maladies (gale, staphylocoques), des cafards, des rats, des champignons, et bien sûr... des matons violents et leurs abus de pouvoir. Lorsqu'ils ont commencé leur grève, l'administration pénitentiaire leur a délibérément coupé l'eau et a retiré le frigo de leur cellule, en pleine canicule.

« Ils m'intimident et je ne peux même plus aller à l'infirmerie par crainte de représailles de ces mêmes surveillants. » Samy

Samy MIOU est originaire de Nantes. Alors qu'il est incarcéré, l'hôpital l'informe du prochain décès de sa mère. Il fait envoyer à l'administration pénitentiaire un certificat de fin de vie en date du 15 avril 2017 pour retourner la voir dans sa ville d'origine... Sa demande n'a pas été prise en compte. Elle décède le 6 mai, et il n'a pas pu assister aux obsèques. **Samy demande un transfert pour rapprochement familial dans la région nantaise.**

Le 1^{er} août, il est agressé par des matons lors de son retour de l'UCSA (unité de consultations et de soins ambulatoires). Il demande un rendez-vous à l'infirmerie pour faire constater ses lésions et obtenir un certificat médical. Ce rendez-vous est accordé pour le 3 août mais, à l'heure dite, les matons refusent de l'extraire de sa cellule et de l'accompagner à l'infirmerie. En réaction, il bloque sa cellule et détruit le lavabo. Il restera toute la nuit dans la cellule inondée et ses appels à l'aide ne recevront aucune réponse. Le 8 août, il porte plainte et demande une protection judiciaire mais, en l'absence de certificat médical, cette plainte reste à ce jour sans suite. Le 28 août, alors qu'il est en grève de la faim et de la soif depuis 2 jours, il n'avait toujours pas vu de personnel médical malgré son état de santé qui se dégradait, et n'avait pas reçu de formulaire de grève. Il subit de plus l'ironie des matons. Pour ne citer qu'un exemple, suite à une tentative de suicide, on lui dira : « Les lames de rasoir, ça se digère bien. »

Abdelhalim TRAZIE-BI, quant à lui, est actuellement au seuil de la mort du fait de la déshydratation. Placé en réanimation le 25 août, il sera ramené peu après en prison. Il arrache alors ses perfusions et recommence sa grève de la faim et de la soif. Abdelhalim devait être libéré en juin dernier, mais le juge d'application des peines procède à une révocation de trente mois de sursis cumulés. Abdelhalim n'a pas pu assurer sa défense puisque ni lui ni son avocat n'avaient été informés de l'audience. Ce dernier a aussitôt déposé une plainte contre x pour « faux et usage de faux », considérant, documents à l'appui, que la signature figurant au bas de la convocation n'est pas celle de son client. Puis, se rendant compte, début août, que le Parquet général n'a pas été saisi de sa plainte, pourtant enregistrée au greffe du TGI de Marseille le 12 juillet 2017, son avocat s'est adressé directement à plusieurs procureurs-adjoints. Abdelhalim a fait trois tentatives de suicide en l'espace d'un mois. À chaque fois, il a été remis dans sa cellule, alors qu'il a du mal à se tenir debout, et aucun soutien psychologique ne lui a été apporté.

S'ils ont arrêté leur grève, ils continuent néanmoins leur lutte contre l'administration pénitentiaire.

Pour cela, ils demandent du soutien à celle et ceux qui sont dehors.

Rassemblement et conférence de presse

lundi 18 septembre 2017 à 14 heures

devant l'entrée du centre pénitentiaire des Baumettes historique

Pour leur écrire :

CP des Baumettes historique
Samy MIOU 184 030
Bâtiment A
213 chemin de Morgiou
13404 Marseille Cedex 20

CP des Baumettes historique
Abdelhalim TRAZIE-BI 183 546
Bâtiment A
213 chemin de Morgiou
13404 Marseille Cedex 20